

Si le parti libéral éprouve des problèmes psychologiques, à mon avis, il n'est pas le seul; en effet, les députés du parti conservateur, et plus particulièrement le ministre des Finances, qui est absent cet après-midi, éprouvent eux aussi des problèmes de cet ordre. Ils ne se voient pas encore dans le rôle de gouvernants. Chaque fois que le ministre des Finances prend la parole on répond à une question, il impute toujours son incapacité d'agir ou son indécision au parti libéral. Il ne veut même pas admettre que l'augmentation des taux d'intérêt est une de ses décisions; d'après lui, c'est un préalable. Toute initiative de sa part est un préalable, de la part d'un autre c'est une décision. Tout ça c'est du boniment—des sophismes, et je ne crois pas qu'on puisse le faire avaler aux Canadiens. Cela n'est tout simplement pas acceptable.

Nous attendons avec impatience le budget, monsieur l'Orateur. Nous attendons impatiemment le moment où nous n'aurons plus à entendre les doléances ou les lamentations du ministre des Finances, et où il nous présentera enfin son budget. Il a laissé entendre qu'il annoncerait cette semaine la date à laquelle il le présenterait. A compter de ce moment-là, le parti conservateur ne pourra plus rejeter aveuglément sur d'autres la responsabilité des problèmes qu'éprouve le pays. Il leur faudra bien un jour assumer certaines responsabilités. Petit à petit, ils se font une réputation—à mon avis, inégale—et le ministre des Finances devra bien, à un moment donné, assumer ses responsabilités et admettre qu'il ne pourra indéfiniment reprocher à d'autres les taux d'intérêt élevés. Il ne peut pas non plus indéfiniment blâmer quelqu'un d'autre pour les grands déficits. Le ministre des Finances devra reconnaître qu'il peut annuler ou changer comme bon lui semble tout programme du gouvernement et qu'il est pleinement autorisé à augmenter autant qu'il le désire les recettes publiques pour combler le déficit budgétaire. Le ministre des Finances est bel et bien investi de ce pouvoir, et le Parlement aussi.

● (1620)

Au même titre que les lamentations de Portnoy ont été dans leur ensemble un prélude à une analyse et à un renouveau sérieux, à mon avis, les lamentations de M. Crosbie—et tout le tralala du gouvernement au sujet des taux d'intérêt élevés et de la politique économique—sont le prélude, nous l'espérons, d'une ère nouvelle où le gouvernement acceptera d'assumer ses responsabilités et reconnaîtra enfin qu'il détient les rênes du pouvoir. Il appartient au gouvernement d'agir comme bon lui semble, d'agir comme il l'entend et de s'atteler à résoudre les problèmes auxquels fait face le pays.

En ce qui concerne le bill C-10, cette attitude exige, à mon avis, deux choses. En premier lieu, on ne devrait plus nous saisir de demandes de pouvoirs d'emprunt qui n'ont rien à voir avec aucun des programmes existants du gouvernement. Nous ne connaissons pas les intentions du gouvernement au sujet de Petro-Canada. Nous ne savons pas à combien s'établira la dette que devra assumer le gouvernement en vendant les parties rentables de Petro-Canada. Le ministre ne nous a rien dit à ce sujet depuis. Il a déclaré que la question était hypothétique et relevait de la pure spéculation.

Subsides

Nous savons que le gouvernement entend mettre en œuvre le programme de déduction des intérêts hypothécaires. Nous savons ce que ce programme coûtera, ou du moins ce que le gouvernement croit qu'il coûtera; mais, encore une fois, nous ne connaissons pas les autres mesures que le gouvernement entend adopter; ainsi, comment pourrais-je voter pour ou contre un projet de loi visant l'octroi d'un pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars?

Si le débat entourant l'étude de ce projet de loi a paru plutôt futile, insignifiant et bref, la raison en est fort simple. Le gouvernement ne nous a pas donné les éléments, ne nous a pas fait part de sa planification économique, n'a pas fait d'effort pour nous orienter.

Nous espérons que le gouvernement prendra également certaines responsabilités et nous fournira les éléments nécessaires, sans se contenter de jouer avec les règles de la procédure. Je répète ce que j'ai dit plus tôt, en toute honnêteté, il y a un contraste—et je ne veux pas aller plus loin—car le présent gouvernement est jeune et qu'il apprendra, avec ses ministres, à faire face aux critiques qui lui viennent de son propre parti et du nôtre. Il ne suffit plus d'affirmer à la Chambre que ce qui était assez bon pour le parti libéral doit l'être également pour eux. Si les libéraux ont fait la même chose, dans ce cas, nous n'avons pas le droit de critiquer.

Je rappelle simplement au président du Conseil du Trésor (M. Stevens) que nous avons appuyé ses critiques quand les libéraux étaient au pouvoir. Nous comptons faire exactement la même chose en ce qui concerne l'information, les débats, l'autorité fondamentale du Parlement et des ses comités, et en ce qui concerne la politique monétaire et économique, tout comme nous l'avions fait alors. Nous voulons travailler avec le gouvernement. Nous attendons avec impatience le budget et nous voulons offrir une critique constructive comme nous l'avons fait depuis le début de la session, chose que les ministériels voudront reconnaître, je suppose. Nous avons fixé des normes élevées. Nous avons repris les normes fixées par le parti conservateur, par des députés comme le député de Peace River (M. Baldwin), quand ils étaient dans l'opposition. Ces normes se résument à ceci: le ministre doit répondre directement aux questions qu'on lui pose; il ne tentera pas de les éluder, et avant de demander l'autorisation d'emprunter des milliards de dollars, il fournira l'information nécessaire pour que nous puissions nous prononcer à bon escient.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)